

Attestation de transport IBR

et de garantie BVD « bovin NON-IPI »

 Document téléchargeable sur le site du GDS : www.gds85.FR

N° national bovin	NON IPI (1)	BVD	IBR
		<p>Cas N°1 : tous les bovins disposent d'une attestation « bovin NON IPI »</p> <p>⇒ <i>L'attestation de transport IBR et les attestations « Non IPI » sont à <u>transmettre avec les ASDA au GDS</u></i></p> <p>Cas N°2 : un ou plusieurs bovins ne disposent pas de l'attestation « NON IPI » :</p> <p>⇒ <i>faire réaliser un test virologique sur les bovins sans attestation « NON-IPI » lors de leur arrivée.</i></p> <p>⇒ <i>transmettre attestation de transport IBR, attestation « NON IPI » et carte(s) verte(s) au <u>laboratoire</u> avec le(s) prise(s) de sang</i></p>	<p>Dérogation au contrôle d'introduction IBR</p> <p>Possible uniquement si le transport est direct entre le cheptel de départ et d'arrivée</p>

(1) cocher la case si une attestation « NON IPI » est fournie pour le bovin

- (A) Nous soussignés, vendeur et acheteur, déclarons avoir ce jour respectivement vendu et acheté les bovins de la liste ci-dessus, et que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge et sans qu'aucun autre bovin n'a été en contact pendant le transport. Le moyen de transport a été préalablement désinfecté.
- (B) Dans le cas où le transport est effectué par un tiers, le transporteur déclare que le transport a été effectué sans rupture de charge et sans mélange d'animaux. Le moyen de transport a été préalablement désinfecté.

Le vendeur (Point A)	Le transporteur (Point B)	L'acheteur (Point A)
Nom N° EDE : Date de départ : Heure de départ : Signature	Nom : N° immatriculation du Véhicule : Signature	Nom : N° EDE : Date d'arrivée : Heure d'arrivée : Signature